



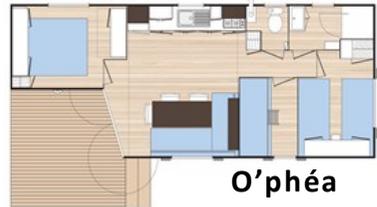
CAMPING « FLEURS DES CHAMPS »* Le coudinier 17120 ARCES**
www.campingfdc.com Tel 05 46 90 40 11 e-mail: contact@campingfdc.com

HÉBERGEMENTS LOCATIFS

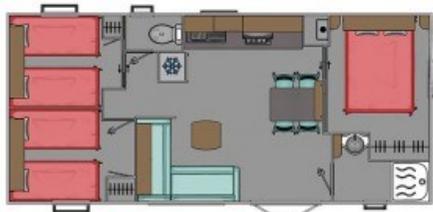
LES 6 PLACES



Fidjy-lofty



O'phéa



Evolution

Mobil-homes forme chalet de 2 chambres (2 - 4 places)

- **Vénus 4 places** (2003): 24,48m² : 6,12 x 4 + **une terrasse au sol**
- **Lodge-4 places** (2012): 22m² : 5,50 x 4 + **terrasse de 11,25m² dont 8m² couvert et fermé**
- **Riviera 5places** (2010): 27,50m²: 7,44 x 4 dont un lit en superposé
- **Lodge-5 places** (2014): 31m² : 8 x 4 dont 1 lit en superposé + place lit bébé

Mobil-homes forme chalet 3 chambres (6 places) avec terrasse semi couverte en façade

- **Fidjy Loft** (2013): 29,40m² : 7,35 x 4; 1 chambre en Mezzanine avec 2 lits de 80x190
- **O'phéa** (2008): 33,15m² : 9,32 x 4; 1 lit superposé dans une chambre + place lit bébé
- **Nouveau Evolution** (2017): 35m² : 8,90 x 4; comporte 6 couchages + place lit bébé

Aménagement : Mobil-homes en très bon état ; couvertures et oreillers fournis.

Chambre 1 : 1lit 140x190, penderie et rangement.

Chambres 2 : 2 lits 80x190 avec meuble rangement ou 3 lits dans Riviera et Lodge-5

Chambres 3 : 2 lits 80x190 et rangement. (Modèles : Evolution, O'phéa et Fidjy-Lofty)

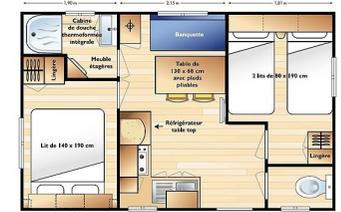
Une cuisine : évier, meuble avec la vaisselle, plaque 4 feux gaz, four à micro-ondes, placard de rangement, réfrigérateur +congélateur (sauf dans Vénus; Lodge4 ; Riviera)

Un salon avec baie vitrée, une table + tabourets ou chaises, une banquette, radiateur.

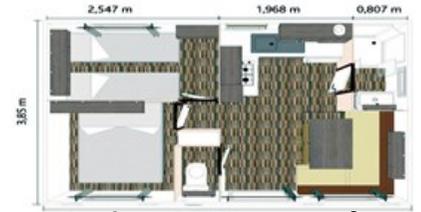
Un cabinet de toilette : lavabos, douche avec porte ; et un wc indépendant.

Salon de jardin et bain de soleil sur la terrasse

LES 4 PLACES



Vénus + terrasse au sol

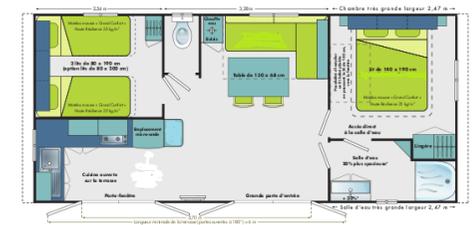


Lodge-4 +terrasse fermée

LES 4-5 PLACES



Lodge-5



Riviera

Tarif charges comprises : camping, électricité, gaz, eau chaude et froide, animations ; Taxe de séjour : 0,61€/ jour/ pers maje ur

Pas de frais de réservation ; Frais pour la constitution des dossiers Vacaf 15€

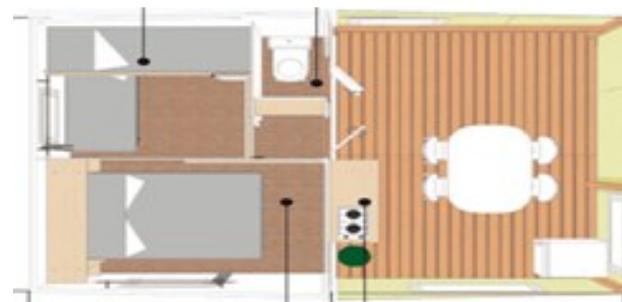
Chèques ANCV acceptés. Animal 10€/semaine ou 2€ la nuit ; Hébergements installés sur de grands emplacements délimités

Possibilité d'achat de draps jetables 6€ ; Location de lit bébé 10€ et kit bébé 20€/semaine (à réserver) Pas de télévision, vous pouvez apporter un lecteur DVD

Bungalow Tithome (2011) : 20,80m² : 4,10m x 5,22m

Avec un wc ; sans salle de bain. (couvertures et oreillers fournis)

- Une cuisine: évier avec eau froide, meuble avec la vaisselle, plaque 2 feux gaz, four à micro-ondes, placard rangement, réfrigérateur, salon de jardin + bain de soleil.
- Chambre 1 :1 lit 140x190, penderie et meuble rangement
- Chambre 2 : 3 lits (80x180) un superposé ; un gigogne; un fixe; et rangement



Tithome 5 places

TARIF 2017 en € à la semaine	1/04-10/06 2/09-05/11	10/06 au 08/07	08/07 au 29/07	29/07 au 19/08	19/08 au 26/08	26/08 au 02/09
EVOLUTION 6pl	275	400	560	650	560	450
O'PHÉA 6pl - FIDJY-Lofty 6pl LODGE-5pl	265	385	540	630	540	400
RIVIÉRA 5pl	250	370	525	605	525	390
LODGE-4pl	240	360	500	585	500	380
VÉNUS 4pl	220	300	440	515	440	350
TITHOME 5pl - 24/06 au 02/09		250	370	440	370	320

Procédure de réservation : - Assurez-vous de la disponibilité du logement sur notre site internet « Disponibilités et Réservation » ou par téléphone.

Vous aurez le choix de faire une réservation en ligne avec le paiement de l'acompte par carte bancaire ou d'imprimer le contrat de location « Téléchargement » puis le compléter et l'envoyer par courrier avec l'acompte de 25%.

Il est préférable auparavant, de mettre une option de réservation par téléphone ou par mail. L'option est conservée pendant 10 jours à votre nom.

!!! La réservation prend effet le jour de la réception du contrat signé avec les 25% d'acompte (si disponibilité) !!!

À la réception de l'acompte et du contrat, nous vous adresserons un reçu confirmant votre réservation

Camping classé 3 étoiles, catégorie Loisirs d'une capacité de 50 emplacements dont 35 sont classés Loisirs et 15 Tourisme avec 48 emplacements «grand confort».

Classement atout france du 29/06/2012 N° siret 39203329600014 Camping accessible aux handicapés moteurs sauf dans nos hébergements.

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ pour une location en Saison.

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Monsieur et Madame : RICHÉ du Camping " Fleurs des champs " Le coudinier D114e 17120 ARCES sur gironde.

Agissant en qualité de propriétaire d'une part et

Monsieur : Madame :

domiciliés à

Adresse Mail Tel fixe et portable :

Agissant en qualité de locataire saisonnier d'autre part, loue un logement situé sur le terrain de camping :

"Fleurs des champs" à ARCES sur gironde en Charente maritime.

Validez votre choix en cochant UN OU PLUSIEURS DES 8 MODELES DE MOBIL- HOMES OU BUNGALOW

EVOLUTION de 6 pl + esp bébé et terrasse en façade

O'PHEA de 6 pl + esp bébé et terrasse intégrée

FIDJY-Lofty de 6 pl + esp bébé et terrasse en façade

LODGE-5 de 5 pl + esp bébé et terrasse en façade

LODGE-4 de 4 pl avec terrasse fermée

RIVIÉRA 5 pl avec terrasse en façade

VENUS de 4 pl avec terrasse au sol

Les terrasses en façade ou intégrée sont équipées d'une couverture sur la moitié de la terrasse.

BUNGALOW TITHOME de 5 pl (2 chambres, une cuisine équipée et un wc mais pas de salle de bains)

Le prix de la location comprend :

- La location du logement, l'emplacement de camping, le stationnement du véhicule à côté du logement, l'électricité (6 ampères), le gaz, l'eau chaude et froide et l'accès aux activités et loisirs du camping. Équipement en bon état et comportant tout l'équipement en vaisselle et entretien nécessaire.

CONDITION DE LOCATION ET GARANTIES :

1- La location est conclue pour la période du à 15h au à 10h.

Le montant de la location est fixé à € .

2- Ce prix comprend toutes les charges sauf les frais de chauffage en été. La taxe de séjour sera à régler à votre arrivée.

3- Il est formellement reconnu par le locataire que cette location est conclue pour une occupation des lieux par personnes.

Au cas où ce nombre serait dépassé, le propriétaire se réserve le droit de résilier le présent contrat ou de demander des charges supplémentaires imposées par la modification du nombre d'occupants. L'accueil des visiteurs est réglementé.

4- *Le locataire arrête cette location et verse à titre d'acompte 25% du montant du loyer soit : € à l'ordre du camping.*

5- Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.*

6- Pour vous garantir d'une annulation ou interruption de séjour, mais aussi pour l'assurance RC du logement, nous vous conseillons de souscrire à :

L'assurance ffc au tarif de 33,50€ à l'ordre de la ffc. (Les conditions de l'assurance peuvent vous être envoyées par mail).

Le remboursement du séjour par l'assurance se fera uniquement si le solde de la location est réglé 1 mois avant votre date d'arrivée.

!!! Pour les personnes qui ne prennent pas l'assurance annulation

Si vous résiliez le contrat plus de 30 jours avant votre arrivée, l'acompte est conservé et le solde n'est pas exigé.

Si vous résiliez le contrat moins de 30 jours avant votre arrivée :

2 cas : - Lorsque le solde n'est pas réglé 1 mois avant l'arrivée, l'acompte est conservé et le solde est entièrement dû sans aucun recours.

- Lorsque le solde est réglé 1 mois avant l'arrivée, il vous sera remboursé :

: 1/2 du séjour (entre 30 et 16 jours) ; 1/4 du séjour (entre 15 et 8 jours) ; rien (entre 7 et 0 jours).

Si l'annulation est faite par le loueur, le double de l'acompte sera versé et celui-ci s'engage à proposer une solution de remplacement sauf cas de force majeure.

7- Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

8- Le locataire s'engage à verser le solde de la location de€; 1 mois avant son arrivée ou au plus tard à son arrivée lors de la remise des clés, voir les conditions d'annulation en paragraphe 6.

9- Il est précisé que l'accueil des animaux familiers est autorisé mais réglementé (certaines races de chiens sont interdites sur les lieux recevant du public). Nous contacter avant de signer

10- A l'arrivée du locataire, outre le loyer, *une caution de 100€ pour le ménage et 200€ pour le matériel sera demandée et ne sera productive d'aucun intérêt. Cette caution ne sera pas encaissée et sera rendue après inventaire des lieux le jour du départ ou rendue par courrier, déduction faite des dégâts éventuels, du ménage mal fait ou de la perte d'objets, Si le cautionnement et la prise en charge de votre assurance s'avèrent insuffisants, le locataire s'engage à parfaire après estimation des dégâts en accord avec le propriétaire.*

11- Aucune réclamation du locataire ne sera prise en considération au-delà du deuxième jour d'occupation des lieux.

12- Si le preneur ne se manifeste pas, dans les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue au présent contrat, l'engagement de location de la part du propriétaire devient nul. Le solde de la location sera exigé au locataire et l'acompte restera acquit.

13- La sous-location est interdite.

14- Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses et conditions de ce contrat.

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Cmap 39 Av FD Roosevelt 75008 Paris ; www.cmap.fr ; consommation@cmap.fr ; 0144951140

En cas de désaccord entre les parties, le tribunal du loueur sera seul compétent pour juger des faits.

Les locataires s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée du camping et à l'accueil.

15- NOM DU LOCATAIRE : MonsieurMadame
se déclarent d'accord sur cette location après avoir pris connaissance du contenu de ce contrat, du prix demandé, du descriptif et apposent leurs signatures. Le contrat sera à envoyer au loueur accompagné de l'acompte.

16- Si la location a été conclue entre temps, le loueur retourne l'acompte par retour, après en avoir fait part par téléphone ou par mail.

A..... Le.....

Je déclare avoir pris connaissance du descriptif, des conditions générales de location saisonnière et les acceptent.

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Les locataires (signatures)

(*) Pensez à vérifier si votre assurance responsabilité civile d'habitation couvre votre location de vacances.

L'assurance à la FFCC, valable pour l'année 2017, que nous vous proposons comprend l'assurance annulation et interruption de séjour, une responsabilité civile et une individuelle accident. - Je souscris en joignant un chèque de 33,50€ à l'ordre de la FFCC (ordre uniquement pour l'assurance).